

Caméras de surveillance : le trompe-l'œil sécuritaire

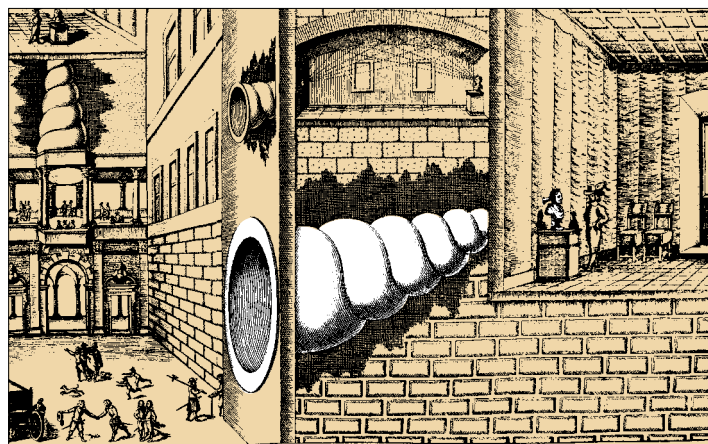
Près de 300 caméras vidéos surveillent aujourd'hui l'espace public genevois.

Comment?

A quelles fins?

Et avec quelles conséquences?

Les travaux d'un jeune chercheur en géographie humaine esquissent une première réponse.



Dispositif dont, Denis l'Ancien, tyran de Syracuse (405-367 avant J.-C.) se servait pour espionner son peuple. Son palais comptait de nombreux «écoutteurs» qui le renseignait sur les intrigues de la cour et les rumeurs de son peuple.

Références:

FRANCISCO RETO KLAUSER (2001): «La transformation de la territorialité urbaine en raison de la vidéosurveillance généralisée. L'exemple de la ville de Genève.» Mémoire de licence, Département de géographie humaine, Université de Genève, sous la dir. de Claude Raffestin et Juliet Fall.

FRANCISCO RETO KLAUSER (2001): «La vidéo-surveillance de l'espace public : nouvelle forme d'appropriation spatiale?» in: Luc Vodoz dir., *NTIC et territoires, Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne

LE bâtiment d'Uni-Mail en abrite seize. Les nouveaux bus des TPG (Transports Publics Genevois) en dissimulent quelques-unes. On vous épie dans le quartier des banques ou sur la place des Volontaires. Après l'Angleterre — leader en la matière, avec une caméra pour 55 habitants — les Etats-Unis ou la France, Genève serait-elle en passe de devenir une ville sous surveillance? Telle est la question posée par le mémoire de licence en géographie réalisé à l'Université de Genève par Francisco Klauser. Un travail qui recense 277 objectifs vidéo braqués sur l'espace public de la ville. Autrefois confinées aux parkings souterrains, aux banques et aux commerces de luxe, les caméras de vidéo-surveillance grignotent donc l'espace urbain genevois.

Aujourd'hui assistant en géographie humaine à l'Université de Fribourg, Francisco Klauser nuance pourtant d'emblée cette photographie aux accents sécuritaires: «Nous sommes relativement loin d'une société policière: La Suisse ne connaît pas encore la surveillance systématique de quartiers ou de villes par des acteurs étatiques.

Même si des projets commencent à voir le jour, comme à Olten où la police surveille le trottoir de la prostitution, la majeure partie des caméras installées sur l'espace public genevois dépend d'acteurs privés. Et celles-ci visent davantage à protéger les biens, les capitaux et les personnes qui travaillent au centre-ville qu'à surveiller la population.»

DE L'AUTRE CÔTÉ DU VISEUR

Ce qui ne suffit pas à totalement rassurer. Car, comme le démontre Francisco Klauser, la vidéo-surveillance reste un procédé opaque, dont l'efficacité, la finalité et les conséquences sont encore difficiles à évaluer. Pour autant qu'il ait conscience d'être filmé, impossible pour le quidam de savoir ce qui se passe de l'autre côté de l'ocilleton. Entre celui qui voit et celui qui est vu, s'établit dès lors un rapport de pouvoir à l'avantage du premier. Un risque de dérive accentué par la législation actuelle qui n'offre guère de moyens de défense au citoyen,

hormis la très floue loi sur la protection des données. «Comme pour ce qui touche à Internet, renchérit Francisco Klauser, le développement technologique a été plus rapide que l'évolution juridique. Avant d'aller plus loin, il me semble essentiel de mettre sur pied une législation qui soit à la fois explicite et applicable». Au nombre des solutions proposées par ce jeune chercheur passionné depuis des années par la question: l'enregistrement de toutes les caméras dirigées sur l'espace public, des garanties concernant les conditions d'enregistrement et de conservation des images, ou encore l'information des personnes filmées.

Autant de garde-fous que justifient les nombreuses incertitudes entourant encore les incidences à long terme de la vidéo-surveillance. «A l'heure actuelle, précise Francisco Klauser, aucune étude ne permet d'évaluer les conséquences de ce procédé sur le tissu social. Ce dont on est par contre à peu près sûr, c'est que si la sécurité augmente de façon notable dans les zones surveillées, la criminalité globale, elle, ne diminue pas. Les problèmes ne font que se déplacer.»

TOUS SUSPECTS

Placebo technologique, la vidéo-surveillance profiterait donc d'abord et surtout aux nantis. Risquant par là même de tracer de nouvelles lignes de fractures dans nos sociétés, avec d'un côté les zones qui méritent d'être protégées et, de l'autre, celles qui échappent au contrôle et au droit. Des conclusions encore partielles (que Francisco Klauser se promet de compléter en menant notamment des études spécifiques sur les «surveillés»), qui rejoignent les préoccupations du Français Olivier Pellerin, professeur agrégé de philosophie. Faute d'augmenter réellement la sécurité de tous, argumentait-il récemment dans les colonnes de *Libération*, la vidéo-surveillance tendrait plutôt «à distendre le lien social»: «On essaie, poursuivait-il, par des infrastructures qui font régner la surveillance généralisée de régler des problèmes qui relèvent sans doute d'autre chose que de la seule impunité des criminels. On traite ainsi tous les citoyens comme de possibles suspects, ce qui a une double conséquence: d'une part le citoyen qui se sait suspecté ne peut manquer de répondre à la hiérarchie par de la rancœur, d'autre part ce sentiment de suspicion ne saurait manquer de se répandre entre les concitoyens — mon voisin n'est-il pas aussi suspect que moi, ne convient-il pas dès lors que je m'en méfie?»

VINCENT MONNET •